Helsana Accidents SA
Service Clientèle Entreprises
Case postale 839, 1001 Lausanne www.helsana.ch EAN 7601003005431

Helsana

Feuille-accident LAA

Prière d'inscrire ici le numéro de sinistre →

N° de sinistre

1. Employeur	Nom et adresse avec n° postal	N° de tél.	N° de police LAA
		E-mail	N° de police LAA-C
		Place de travail habituelle du blessé (secteur d'entreprise)	
2. Blessé	Nom et prénom	Date de naissance	N° AVS
	Rue	N° de tél.	Nationalité/Permis
	Pays NPA Domicile	E-mail	Etat civil
3. Engagement	Date d'engagement	Profession exercée	
	Fonction: ☐ cadre supérieur ☐ cadre moyen ☐ employé/travailleur ☐ apprenti ☐ stagiaire		
	Rapports de travail: ☐ contrat de durée indéterminée ☐ contrat de durée déterminée ☐ contrat de travail résilié au:		
	Horaire de travail du blessé: heures/semaine Taux d'occupation contractuel: pour cent		
	Horaire de travail dans l'entreprise: heures/semaine Occupation: ☐ irrégulière ☐ chômage partiel ☐ gain intermédiaire		
4. Date de l'accident	Jour Mois Année Heure, minute		

Indications pour le blessé

Nous vous prions d'inscrire le **numéro de sinistre** – qui figure dans toute notre correspondance – sur la feuille-accident et la feuille de pharmacie et de l'indiquer à chaque occasion.
La feuille-accident reste en votre possession pendant la durée du traitement; elle doit être présentée au médecin à chaque visite et remise à l'employeur après la fin du traitement. La feuille-accident ne constitue pas la garantie d'un droit aux prestations.
Changement de médecin. En cas de changement de médecin, veuillez prendre contact immédiatement avec Helsana.
Traitement à l'hôpital. En tant qu'assurance-accidents obligatoire, nous couvrons les frais en division commune. Pour la durée de séjour hospitalier, une participation aux frais d'entretien peut être déduite de l'indemnité journalière. L'existence d'une assurance complémentaire demeure réservée.

L'incapacité de travail est inscrite par le médecin sur la feuille-accident. Lorsqu'elle n'est que partielle, il faut observer l'horaire de travail complet, sauf si le médecin en prescrit un autre pour des raisons médicales (voir l'encadré en bas à gauche).*
Le droit à l'indemnité journalière naît le troisième jour après l'accident. L'indemnité journalière comprend 80 % du gain assuré.
Les **frais de voyage et de transport** nécessaires (p. ex. pour se rendre chez le médecin/à l'hôpital le plus proche) vous sont remboursés. Nous vous prions de choisir un moyen de transport avantageux, adapté aux circonstances (p. ex. transports publics). Le cas échéant prenez un abonnement. Veuillez noter sur votre note de frais le numéro de votre compte postal ou bancaire. Si, pour des raisons personnelles, vous vous faites soigner en dehors du lieu de votre domicile, les frais supplémentaires qui en résultent ne peuvent pas être pris en charge par Helsana.

Inscriptions du médecin

Date et heure		Incapacité de travail		Signature du médecin
de la prochaine consultation	de la consultation faite	Degré	à partir du	

*Remarques éventuelles quant à la capacité partielle				
1)	%, c.-à-d.	h par jour à	%	
2)	%, c.-à-d.	h par jour à	%	
3)	%, c.-à-d.	h par jour à	%	

Date et heure		Incapacité de travail		Signature du médecin
de la prochaine consultation	de la consultation faite	Degré	à partir du	

Le traitement médical a pris fin le	Médicaments délivrés par (nom et adresse de la pharmacie):

Timbre et signature du médecin

Va à: blessé → entreprise → Helsana

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA, Helsana Accidents SA et Progrès Assurances SA.

HEL-00137-fr-1216-0003-37325